

Département : SARTHE
 Commune : GUECELARD
 Localisation : Route Nationale

Lotissement " Le Bourg " Modificatif N° 1

Maître d'ouvrage :
 FONCIER AMENAGEMENT
 8 Boulevard Marie et Alexandre OYON
 72 100 LE MANS
 T: 02.43.84.64.76
 @: contact@foncier-amenagement.fr

FONCIER AMENAGEMENT

Architecte :
 SAS ATB ARCHITECTE
 4 rue Ville Close
 61130 BELLEME
 06 81 00 61 85

Maître d'oeuvre :
 Géomètre
 Bureau d'études VRD

AIR & GEO
 Ingénierie - Géométrie - Foncier
 14 avenue du Général de Gaulle - 72000 LE MANS
 Tél. 02 43 84 67 38 / Fax. 02 43 84 70 52 / aménagement@air-géo.fr

REGLEMENT GRAPHIQUE

Surfaces graphiques données à titre indicatif

PA 10b

Dossier : LM.089.2021_211261
 Date : Edité le 20.04.2023
 Fichier : LM.089.2021_211621-PA-ind_B.dwg

Modifié le :
 Objet :

Echelle : 1/250
 Demande d'Alignement : oui non
 Raccord Lambert II : oui non

Raccord NGF : oui non
 Cotes normales : oui non
 Cotes orthométriques : oui non

PERIMETRE : oui non
 Borné : oui non
 Approuvé par les riverains : oui non

PROJET : oui non
 Application graphique : oui non
 Cotes graphiques provisoires : oui non
 Surfaces graphiques provisoires : oui non
 Cotes chaînées : oui non
 Surfaces d'arpentage : oui non

Esquisse :
 PA :
 PA modif :
 DCE :

Établi par : OH YR
 Contrôlé par : GG GG
 Date : Novembre 2021
 Avril 2023

NOTA: L'utilisateur est tenu de veiller à la stabilité des bornes, plaquets ou repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.

- Périmètre
- Section E n°1599
- Référence cadastrale
- Application cadastrale (tracé figuratif)
- Arbre tige à planter par les acquéreurs
- Haie à plantée par l'aménageur
- Accès obligatoire au lot avec stationnement
- Accès indicatif au lot avec stationnement
- Espaces verts
- Réserve foncière
- Voirie
- Enrobé
- Stationnement
- Enrobé
- Noue d'infiltration
- Zone constructible en retrait de 3 de la limite séparative
- Accès de lot interdit

